

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DE PIERRE-DE SAUREL**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel (MRC) tenue à la salle du Conseil de la MRC, au 50, rue du Fort, à Sorel-Tracy, le mercredi 9 septembre 2026, à 19 h 00, sont présents :

Madame la Conseillère régionale,
Messieurs les Conseillers régionaux,

Michel Aucoin	Sainte-Victoire-de-Sorel
Denis Benoît	Saint-Aimé
Alain Chapdelaine	Saint-Roch-de-Richelieu
Vincent Deguise	Saint-Joseph-de-Sorel
Sylvain Dupuis	Saint-Ours
Richard Gauthier	Massueville
Marie Léveillée	Saint-Gérard-Majella
Michel Péloquin	Sainte-Anne-de-Sorel
Patrick Péloquin	Sorel-Tracy
Richard Potvin	Saint-David
Gilles Salvas	Saint-Robert

tous conseillers de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel, formant le quorum sous la présidence de M. Vincent Deguise, préfet.

Est absent :

François Martin	Yamaska
-----------------	---------

Sont également présents: M. François Chalifour, directeur général et greffier-trésorier, M^e Jessica St-Pierre, directrice des affaires juridiques et greffière, et M. Alexandre Brouillard, responsable des communications et des relations publiques.

À compter de 18 h 00, les membres se sont réunis en caucus et en comité général de travail.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Préfet Vincent Deguise procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2026-09-263 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par :	M. le Conseiller régional Richard Gauthier
Appuyé par :	M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis

Que l'ordre du jour soit adopté sans modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2026-09-264 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DU 26 AOÛT 2026**

Il est proposé par :	M. le Conseiller régional Patrick Péloquin
Appuyé par :	M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC du 26 août 2026 soit adopté sans modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2026-09-265 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE
SÉCURITÉ PUBLIQUE (CSP) DU 8 AVRIL 2026**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Benoît

Que le procès-verbal de la réunion du comité de sécurité publique (CSP) du 8 avril 2026 soit adopté sans modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

**DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ RÉGIONAL
CULTUREL (CRC) DU 26 MAI 2026**

Les membres prennent connaissance du compte rendu de la réunion du comité régional culturel (CRC) du 26 mai 2026 qui leur a été déposé.

2026-09-266 **AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES**

CONSIDÉRANT la liste des dépenses et des paiements autorisés soumise pour la séance du 9 septembre 2026:

CONSIDÉRANT que le directeur général et greffier-trésorier certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour payer ces dépenses:

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine
Appuyé par : M. le Conseiller régional Patrick Péloquin

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses apparaissant à la liste soumise pour la séance du 9 septembre 2026 et totalisant 1 260 811,98 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

RAPPORTS MENSUELS DE LA CONSEILLÈRE RÉGIONALE ET DES CONSEILLERS RÉGIONAUX

M. le Conseiller régional Michel Aucoin effectue un retour sur la réunion du comité régional des cours d'eau s'étant tenue le 8 septembre 2026.

M. le Préfet Vincent Deguise revient sur une rencontre ayant eu lieu avec les candidats aux élections provinciales. Il rappelle également l'événement Agri X Culture qui se tiendra à la Ferme du Barbu le 19 septembre 2026.

DÉPÔT DU RAPPORT FINAL DE L'ÉTUDE SUR LE POTENTIEL DES FILIÈRES ÉCONOMIQUES TERRITORIALES

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du rapport final de l'Étude sur le potentiel des filières économiques territoriales produit par Avisaio, daté du 10 juillet 2026.

2026-09-267

AUTORISATION DE PROCÉDER À DEUX PLACEMENTS

CONSIDÉRANT l'échéance d'un certificat de placement garanti d'un montant de 425 000 \$ détenu par la MRC et associé au Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME);

CONSIDÉRANT le contexte économique actuel marqué par les incertitudes découlant de la relation commerciale entre le Canada et les États-Unis ainsi que les répercussions potentielles sur les entreprises du territoire;

CONSIDÉRANT que les liquidités du PAUPME pourraient être requises pour soutenir d'éventuels besoins de financement des entreprises, comme ce fut le cas notamment lors de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT qu'il est souhaitable de maintenir ces sommes disponibles tout en continuant d'en assurer une gestion prudente et sécuritaire;

CONSIDÉRANT que la MRC a également obtenu une subvention de 1 360 000 \$ provenant du programme Véloce du ministère des Transports et de la Mobilité durable en vue d'un projet de construction sur la piste cyclable régionale et, par conséquent, que ce montant ne sera pas utilisé pendant plusieurs mois;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Richard Potvin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Aucoin

Que le Conseil de la MRC autorise la direction générale à procéder aux placements suivants:

- placement rachetable au montant de 425 000 \$ provenant du PAUPME;
- placement rachetable au montant de 1 360 000 \$ provenant du programme Véloce du ministère des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2026-09-268

ATTRIBUTION D'AIDE FINANCIÈRE À LA MUNICIPALITÉ DE MASSUEVILLE POUR LE BBQ DU MAIRE (BUDGET DISCRÉTIONNAIRE ALLOUÉ AUX MUNICIPALITÉS)

CONSIDÉRANT la résolution 2026-09-663 de la Municipalité de Massueville par laquelle elle autorise l'utilisation de la somme de 2 000 \$ provenant de la MRC afin de couvrir les dépenses liées à l'organisation et la tenue du BBQ du maire;

CONSIDÉRANT le budget discrétionnaire alloué à chacune des municipalités de la MRC;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil de la MRC ont donné leur accord pour financer cette activité;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Richard Potvin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine

Que le Conseil de la MRC accorde l'aide financière ci-dessous à même l'exercice de fonctionnement de l'année en cours:

- 2 000 \$ à la Municipalité de Massueville pour le BBQ du maire, édition 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2026-09-269

ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIÈRE À LA VILLE DE SAINT-OURS POUR LA JOURNÉE RÉGIONALE 911 DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE COMMANDITES

CONSIDÉRANT la Politique de commandites de la MRC adoptée le 11 mars 2026 (résolution 2026-03-72);

CONSIDÉRANT la demande de commandite reçue récemment par la Ville de Saint-Ours dans le cadre de cette politique pour la Journée régionale 911;

CONSIDÉRANT qu'une analyse de cette demande a été effectuée, conformément aux critères d'évaluation énumérés à la Politique de commandites;

CONSIDÉRANT les recommandations soumises aux membres du Conseil à la suite de cette analyse;

CONSIDÉRANT le consensus dégagé par les membres du Conseil lors de la réunion du caucus qui a précédé la présente séance;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Richard Gauthier
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Benoît

Que le Conseil de la MRC accorde l'appui financier ci-dessous à même les fonds disponibles dans le cadre de la Politique de commandites de l'exercice courant de la MRC, et ce, conformément aux modalités du protocole d'entente à intervenir :

- 5 000 \$ à la Ville de Saint-Ours pour l'organisation de la Journée régionale 911 qui se tiendra le 19 septembre 2026;

Que le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer le protocole d'entente pour et au nom de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2026-09-270

AUTORISATION POUR LA RÉALISATION DU PROJET « GRANDES RENCONTRES CULTURELLES » POUR L'ANNÉE 2027

CONSIDÉRANT la résolution CRC 2026-08-09 déposée au Conseil de la MRC par laquelle le comité régional culturel (CRC) recommande d'autoriser la réalisation du projet « Grandes rencontres culturelles » pour l'année 2027;

CONSIDÉRANT que ce projet découle d'un besoin exprimé par les acteurs du milieu culturel et patrimonial visant à favoriser le réseautage, le partage d'expertise, la concertation et le développement de projets à l'échelle régionale;

CONSIDÉRANT que ce projet prendra la forme de deux (2) journées thématiques, soit une journée culturelle et une journée patrimoniale, dans lesquelles il y aura notamment plusieurs tables rondes, formations et expositions;

CONSIDÉRANT que ce projet répond à plusieurs objectifs de la Politique culturelle « La culture en tête »;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 10 000 \$ provenant de l'Entente de développement culturel 2025-2027 est disponible pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT que ce montant de 10 000 \$ découlerait du regroupement de trois (3) actions ciblées dans le Plan d'action culturel mis à jour à l'hiver 2025-2026, soit les actions suivantes:

- faciliter l'accès à des experts du patrimoine pour des conseils sur la sauvegarde, la mise en valeur et la conformité - Fonds patrimoine (1 525,38 \$);

- faciliter l'accès à des experts du patrimoine pour des conseils sur la sauvegarde, la mise en valeur et la conformité - Fonds culture (3 474,62 \$);
- offrir des rencontres d'information avec des organismes reconnus (5 000 \$);

CONSIDÉRANT la note déposée par la coordonnatrice au développement culturel, datée du 24 août 2026;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Richard Gauthier
Appuyé par : M^{me} la Conseillère régionale Marie Léveillé

Que le Conseil de la MRC:

- autorise la réalisation du projet « Grandes rencontres culturelles » pour l'année 2027;
- autorise l'utilisation d'un montant maximal de 10 000 \$ déjà prévu à l'Entente de développement culturel 2025-2027 pour sa réalisation;
- autorise le service de la vitalisation du territoire à octroyer les contrats nécessaires à la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2026-09-271 **AUTORISATION DE DÉPOSER LA CANDIDATURE DE LA MRC POUR L'OBTENTION DE LA RECONNAISSANCE MRC AMIE DES ENFANTS**

Les membres prennent connaissance de la note de la responsable du service de vitalité du territoire datée du 9 septembre 2026 concernant le programme de reconnaissance *MRC amie des enfants* d'Espace MUNI.

CONSIDÉRANT que la MRC poursuit des démarches visant à structurer ses actions en matière de jeunesse et à renforcer la cohérence entre les initiatives destinées aux jeunes de 0 à 17 ans sur l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT que la reconnaissance *MRC amie des enfants* permettrait à la MRC de mettre en valeur les actions qu'elle a déjà entreprises, d'appuyer la mobilisation régionale autour du bien-être et de la participation des jeunes et d'assurer une continuité avec les démarches en cours, entre autres le dépôt au Programme des stratégies jeunesse en milieu municipal;

CONSIDÉRANT que pour permettre à la MRC de déposer sa candidature au programme de reconnaissance *MRC amie des enfants*, 50 % des municipalités sur le territoire de la MRC doivent d'abord adhérer au programme *Municipalité amie des enfants*;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Richard Potvin

Que le Conseil de la MRC encourage les municipalités sur son territoire à adhérer au programme de reconnaissance *Municipalité amie des enfants*;

Que le Conseil de la MRC demande aux municipalités d'informer la MRC de leur intérêt à adhérer audit programme et, le cas échéant, de lui transmettre la résolution adoptée en ce sens;

Que le Conseil de la MRC, dès que 50 % des municipalités locales du territoire auront adhéré au programme *Municipalité amie des enfants*, le cas échéant:

- autorise et approuve le dépôt à Espace MUNI du dossier de candidature de la MRC pour l'obtention de la reconnaissance *MRC amie des enfants*;
- nomme M. Vincent Deguise et M^{me} Maude Provencher à titre de porteurs du dossier *MRC amie des enfants*;

- autorise la direction générale et greffier-trésorier à signer les documents nécessaires à cette fin;
- confirme formellement l'engagement de la MRC de Pierre-De Saurel à mettre en place, dans un délai de trois (3) ans, les trois (3) engagements figurant audit dossier de candidature pour la reconnaissance *MRC amie des enfants*;
- s'engage également à :
 - annoncer publiquement l'obtention de la reconnaissance *MRC amie des enfants*;
 - promouvoir les droits de l'enfant en célébrant chaque année, le 20 novembre, la Journée mondiale des droits de l'enfant;
 - communiquer, tout au long des trois (3) prochaines années, son appartenance au réseau *MRC amie des enfants* et à diffuser l'état d'avancement de ses engagements, ainsi que toutes autres actions réalisées en faveur des enfants auprès de la population, et notamment auprès des enfants;
 - effectuer, après dix-huit (18) mois, un suivi auprès d'Espace MUNI sur l'état d'avancement des engagements en envoyant un rapport de mi-étape.

Que copie de la présente résolution soit acheminée à toutes les directions générales des municipalités sur le territoire de la MRC afin de solliciter leur adhésion à la reconnaissance *Municipalité amie des enfants*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2026-09-272

**APPUI À LA DEMANDE DE FINANCEMENT DE MONTÉRÉGIE ÉCONOMIQUE
SOUmise DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'APPUI AUX COLLECTIVITÉS
(PAC) DU MIFI**

CONSIDÉRANT que Montérégie Économique déposera prochainement une demande de financement dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités (PAC) du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) afin de poursuivre, avec les MRC, le développement d'initiatives régionales favorisant l'accueil, l'intégration et l'établissement durable des personnes immigrantes;

CONSIDÉRANT que ce projet vise à mobiliser tous les acteurs de la région, dans une approche collaborative, afin de mieux répondre aux réalités des personnes immigrantes et de favoriser leur pleine participation à la vie collective;

CONSIDÉRANT que ce projet permettra de renforcer les capacités des acteurs de la région de développer des outils communs et de créer des espaces de concertation pour la recherche de solutions communes;

CONSIDÉRANT que Montérégie Économique sollicite l'appui de la MRC de Pierre-De Saurel dans sa démarche de demande de financement auprès du MIFI, mais aussi une collaboration dans la mise en oeuvre des différentes activités;

CONSIDÉRANT la note datée du 9 septembre 2026 ainsi que le projet de lettre soumis aux conseillers régionaux;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Patrick Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Benoît

Que le Conseil de la MRC:

- appuie la demande de financement déposée par Montérégie Économique dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités (PAC) du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration;

- approuve le contenu de la lettre d'appui tel que soumis;
- autorise la direction générale à signer ladite lettre d'appui;
- accepte de collaborer, dans les limites de son mandat et de ses ressources, aux différentes activités qui seront mises en œuvre, notamment en participant aux espaces de concertation, aux communautés de pratique, ainsi qu'aux réflexions portant sur les enjeux régionaux liés à l'établissement durable des personnes immigrantes.

Que copie de la présente résolution soit acheminée à Montérégie Économique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2026-09-273

AUTORISATION DE DÉPOSER AU MTMD UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AU TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL - MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (PATCR-MADA)

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) offre une aide financière dans le cadre du Programme d'aide au transport collectif régional Municipalité amie des aînés (PATCR-MADA), laquelle vise à soutenir la mise en œuvre d'actions favorisant la participation sociale, la mobilité et la sécurité des personnes aînées;

CONSIDÉRANT que la MRC de Pierre-De Saurel figure dans les trois derniers quintiles du plus récent indice de vitalité économique des territoires publié par l'Institut de la statistique du Québec, ce qui lui permet de bénéficier d'une aide financière pouvant atteindre 80 % des dépenses admissibles;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la MRC à mettre en place des initiatives visant la familiarisation des personnes aînées avec le transport collectif sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la préparation du projet sera réalisée par la responsable du service de la vitalité du territoire, en collaboration avec le responsable des communications et la Société de transport collectif de Pierre-De Saurel (STC), afin d'assurer la cohérence des communications et l'intégration des actions aux services régionaux existants;

CONSIDÉRANT que le coût total du projet est estimé à 30 000 \$, dont une contribution financière de 24 000 \$ sera demandée au MTMD et une contribution de 6 000 \$ sera assumée par la MRC, et ce, à même les crédits disponibles provenant du FRR, volet 2, partie 1;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine

Que le Conseil de la MRC:

- autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 3 - Mise en place d'initiatives visant la familiarisation des personnes aînées avec le transport collectif du PATCR-MADA;
- confirme que le montant d'aide financière demandé auprès du MTMD est de 24 000 \$;
- confirme la participation financière de la MRC pour un montant maximal de 6 000 \$, représentant 20 % du coût total du projet estimé, lequel sera financé à même les sommes disponibles du FRR, volet 2, partie 1;
- autorise la responsable du service de vitalité du territoire à coordonner, à compléter, à transmettre ladite demande d'aide financière et à effectuer toute démarche administrative requise dans le cadre de ce projet;
- autorise la direction générale à signer tout document relatif à la demande d'aide financière;

- confirme que la MRC collaborera avec la Société de transport collectif Pierre-De Saurel et la Table de concertation des aîné.e.s Pierre-De Saurel « Agir pour mieux vieillir » pour la réalisation des actions prévues au projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2026-09-274

AUTORISATION D'ENCLANCHER UNE PROCÉDURE OUVERTE POUR DES TRAVAUX DANS LA TROISIÈME RIVIÈRE DU POT AU BEURRE, BRANCHE 1 (SAINT-ROBERT ET SAINT-AIMÉ)

CONSIDÉRANT que des travaux d'entretien sont requis dans la Troisième rivière du Pot au Beurre, branche 1 (Saint-Robert et Saint-Aimé);

CONSIDÉRANT que ce cours d'eau est de la compétence exclusive de la MRC de Pierre-De Saurel en vertu de l'article 103 de la Loi sur les compétences municipales (chapitre C-47.1) (LCM);

CONSIDÉRANT que la MRC, conformément à l'article 106 LCM, a le pouvoir de réaliser des travaux permettant l'entretien de cours d'eau;

CONSIDÉRANT l'estimation fournie par la firme d'ingénieurs dans ce dossier;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Richard Potvin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis

Que le Conseil de la MRC autorise l'administration de la MRC à procéder au lancement d'une procédure ouverte pour les travaux d'entretien requis dans la Troisième rivière du Pot au Beurre, branche 1 (Saint-Robert et Saint-Aimé).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2026-09-275

AUTORISATION DE CONCLURE UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ AVEC LA FIRME 1IMPACT PARTENAIRES D'AFFAIRES INC.

CONSIDÉRANT que la MRC peut, dans le cadre de ses activités, avoir besoin d'un accompagnement spécialisé en ressources humaines pour certains dossiers nécessitant une expertise particulière;

CONSIDÉRANT que le recours à une firme externe permettra à la MRC d'obtenir un soutien professionnel selon la nature et l'évolution de ses besoins;

CONSIDÉRANT qu'un projet de contrat de gré à gré a été préparé à cette fin et prévoit une entente d'une durée maximale de trois (3) ans ainsi qu'une valeur maximale de 120 895,84 \$, excluant les taxes;

CONSIDÉRANT notamment que la firme 1IMPACT Partenaires d'Affaires inc. a déjà accompagné la MRC dans certains dossiers et, par conséquent, possède une connaissance de son contexte organisationnel, son fonctionnement ainsi que ses enjeux;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin

Que le Conseil de la MRC :

- octroie à 1IMPACT Partenaires d'Affaires Inc. un contrat de services professionnels pour accompagnement en ressources humaines;
- autorise la direction générale à convenir des modalités du contrat de gré à gré à intervenir et à procéder à sa signature, pour et au nom de la MRC, ainsi qu'à tout document nécessaire à sa mise en œuvre;

- autorise le paiement maximal de 120 895,84 \$, excluant les taxes, pour l'ensemble des services pouvant être requis en vertu de ce contrat;
- impute les dépenses découlant de ce contrat aux postes budgétaires appropriés et autorise la direction générale à procéder aux transferts budgétaires nécessaires, au besoin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2026-09-276

OCTROI D'UN CONTRAT À LA FIRME COOP CARBONE POUR LA QUANTIFICATION DES MESURES SÉLECTIONNÉES DANS LE CADRE DU PLAN CLIMAT

CONSIDÉRANT que la MRC de Pierre-De Saurel doit procéder à la quantification des actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) sélectionnées dans le cadre du Plan climat;

CONSIDÉRANT que la MRC souhaite obtenir des services-conseils dans le cadre de cette quantification;

CONSIDÉRANT que la MRC a déjà octroyé à la firme Coop carbone un contrat pour la réalisation de ses inventaires corporatif et collectif des émissions de GES et que le présent mandat s'inscrit dans la continuité du travail déjà réalisé;

CONSIDÉRANT l'offre de service soumise par la firme Coop carbone;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Richard Potvin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Patrick Péroquin

Que le Conseil de la MRC:

- octroie à Coop carbone le contrat de quantification du potentiel de réduction des émissions de GES dans le cadre du Plan climat au coût maximal de 10 465 \$ plus les taxes applicables;
- autorise le directeur de la gestion du territoire à signer ladite entente pour et au nom de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2026-09-277

AUTORISATION DE CRÉER UNE ENVELOPPE FINANCIÈRE DÉDIÉE AUX PROJETS EN ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET ADOPTION DES MODALITÉS DE GESTION S'Y RATTACHANT

CONSIDÉRANT que la MRC de Pierre-De Saurel souhaite mettre en place une enveloppe financière de 100 000 \$ visant à soutenir des projets permettant de tester ou d'implanter des solutions d'économie circulaire sur le territoire;

CONSIDÉRANT que cette initiative s'inscrit dans le cadre de la planification stratégique 2024-2030 et des orientations de la MRC, notamment celles du Plan de gestion des matières résiduelles et du Schéma d'aménagement;

CONSIDÉRANT l'expertise du Centre de transfert technologique en écologie industrielle (CTTEI) en matière d'économie circulaire;

CONSIDÉRANT le Cadre normatif proposé pour l'administration et la gestion de cette enveloppe financière, daté du 3 septembre 2026;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Patrick Péroquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Gilles Salvat

Que le Conseil de la MRC:

- autorise la création d'une enveloppe financière de 100 000 \$ destinée à soutenir la réalisation de projets en économie circulaire sur son territoire;
- adopte le Cadre normatif, tel que soumis;
- confirme que, conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués en vertu du Règlement 394-26 de la MRC de Pierre-De Saurel, la direction générale est autorisée à:
 - approuver les projets recommandés par le comité technique;
 - engager les dépenses qui en découlent à même l'enveloppe financière;
 - signer, pour et au nom de la MRC, tout document requis pour la mise en œuvre de cette enveloppe financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2026-09-278

NOMINATION DU REPRÉSENTANT DU MILIEU DES AFFAIRES AU COMITÉ RÉGIONAL CULTUREL

CONSIDÉRANT l'article 3.2 du règlement numéro 374-24 établissant les règles de régie interne de l'ensemble des comités régionaux de la MRC de Pierre-De Saurel, lequel précise que le comité régional culturel (CRC) est composé de douze (12) membres, dont un (1) membre représentant du milieu des affaires;

CONSIDÉRANT la résolution 2026-01-31 du Conseil de la MRC par laquelle le poste de membre du milieu des affaires est demeuré vacant;

CONSIDÉRANT la résolution CRC 2026-08-08 par laquelle le CRC recommande la nomination de M. Sébastien Deschesnes à titre de membre du milieu des affaires;

CONSIDÉRANT que M. Sébastien Deschesnes est directeur général du Groupe Anim-Actions, une propriété de Gestion Événementielle Deschesnes inc.;

CONSIDÉRANT l'implication de M. Deschesnes dans les activités régionales ainsi que sa grande connaissance du milieu;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis
Appuyé par : M. le Conseiller régional Richard Gauthier

Que le Conseil de la MRC nomme jusqu'en novembre 2029, et ce, en plus des nominations désignées par les résolutions 2025-11-339 et 2026-11-31, M. Sébastien Deschesnes - Groupe Anim-Actions, à titre de membre du milieu des affaires au comité régional culturel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2026-09-279

RATIFICATION DE L'ENTENTE DE COLLABORATION CONCERNANT LA RÉALISATION DES ACTIVITÉS DE CONSTRUCTION DES STRUCTURES P-18120 ET P-19818 EN VUE DU PROLONGEMENT DU LIEN CYCLABLE SUR L'EMPRISE FERROVIAIRE ABANDONNÉE

CONSIDÉRANT que l'emprise ferroviaire abandonnée (EFA) sur laquelle la MRC a fait construire une piste cyclable régionale est la propriété du ministre des Transports et de la Mobilité durable (MTMD);

CONSIDÉRANT que la MRC et le MTMD ont signé un bail de transfert de gestion de 60 ans en 2001;

CONSIDÉRANT que la MRC souhaite consolider son réseau cyclable et favoriser les déplacements actifs en toute sécurité;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de ratifier l'entente de collaboration signée entre les parties le 24 août 2026, laquelle confie la gestion de la construction des structures (passerelles) P-18120 et P-19818 ainsi que toutes activités s'y rattachant à la MRC et d'établir les droits et obligations des parties dans le cadre de la réalisation de ces constructions;

Il est proposé par :

M. le Conseiller régional Gilles Salvas

Appuyé par :

M. le Conseiller régional Richard Potvin

Que le Conseil de la MRC ratifie la signature de l'entente de collaboration visant la réalisation des activités de construction des structures P-18120 et P-19818 en vue de prolonger le lien cyclable sur l'EFA, intervenue entre le MTMD et le préfet de la MRC le 24 août 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2026-09-280

APPEL D'INTÉRÊT AUX MUNICIPALITÉS POUR ACCUEILLIR L'ÉDITION 2027 DE LA COMPÉTITION CHARRETTE EN URBANISME

CONSIDÉRANT que l'Association générale étudiante en urbanisme de l'ESG-UQAM est à la recherche d'une municipalité hôte pour l'édition 2027 de la Charrette en urbanisme;

CONSIDÉRANT que cette compétition permettra à des équipes étudiantes en urbanisme d'élaborer des propositions d'aménagement pour un site et une problématique sélectionnés conjointement avec une municipalité hôte;

CONSIDÉRANT que cette activité constitue une occasion de mettre en valeur le territoire régional, de contribuer à la formation de la relève en urbanisme et de susciter de nouvelles pistes de réflexion sur des enjeux réels d'aménagement;

CONSIDÉRANT que l'organisation de la compétition ainsi que les dépenses liées au matériel, à la nourriture, au transport et à l'hébergement des personnes participantes seraient prises en charge par l'Association générale étudiante en urbanisme de l'ESG-UQAM;

Il est proposé par :

M. le Conseiller régional Patrick Péloquin

Appuyé par :

M. le Conseiller régional Denis Benoît

Que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel:

- confirme son intérêt à ce que l'édition 2027 de la Charrette en urbanisme se tienne sur son territoire;
- invite les municipalités locales de son territoire à lui faire part de leur intérêt à accueillir cette compétition par voie de résolution.

Que copie de la présente résolution soit transmise à toutes les directions générales des municipalités du territoire de la MRC afin de solliciter leur intérêt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2026-09-281

MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES POUR L'ANNÉE 2026

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de déplacer la séance du 14 octobre 2026 au 21 octobre 2026;

Il est proposé par :

M. le Conseiller régional Richard Gauthier

Appuyé par :

M^{me} la Conseillère régionale Marie Léveillé

Que le Conseil de la MRC autorise la modification au calendrier des séances du Conseil 2026 en reportant la séance du 14 octobre au 21 octobre 2026.

Qu'un avis public soit donné, conformément au deuxième alinéa de l'article 148.0.1 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2026-09-282

AUTORISATION DE PROCÉDER À LA SIGNATURE DU CONTRAT DE PRÊT À INTERVENIR DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES - TARIFS DOUANIERS AMÉRICAINS

CONSIDÉRANT le contexte actuel lié aux tarifs douaniers imposés par les États-Unis depuis le 22 août 2026;

CONSIDÉRANT l'annonce du gouvernement du Québec concernant la mise en place du Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) - Tarifs douaniers américains, pour soutenir temporairement les besoins de liquidités des PME afin qu'elles puissent ajuster leur modèle d'affaires ou leur chaîne d'approvisionnement;

CONSIDÉRANT qu'un projet de contrat de prêt a été soumis à la MRC par le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) pour ce programme;

CONSIDÉRANT que Développement économique Pierre-De Saurel (DÉPS) est l'organisme désigné pour assurer la gestion du PAUPME, et ce, en vertu de l'entente de délégation 2026-2028 intervenue entre la MRC et DÉPS (réf. résolution 2026-03-75);

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Gilles Salvas
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Benoît

Que le Conseil de la MRC autorise le préfet à signer, pour et au nom de la MRC, le contrat de prêt avec le MEIE concernant le Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises - Tarifs douaniers américains.

Que copie de la présente résolution soit acheminée à la direction générale de Développement économique Pierre-De Saurel (DÉPS).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2026-09-283

ADOPTION DU NOUVEL ORGANIGRAMME DE LA MRC

CONSIDÉRANT que depuis l'adoption du dernier organigramme en avril 2026 (réf.: résolution 2026-04-129), il y a lieu de procéder à certaines modifications;

CONSIDÉRANT que suivant l'adoption de cet organigramme, la direction générale a procédé à l'embauche du directeur du service de l'ingénierie et de l'environnement (réf.: résolution 2026-07-238);

CONSIDÉRANT que suivant cette embauche, il y a lieu de nommer M. Alexandre Fortin-Patoine à titre de directeur de la gestion du territoire;

CONSIDÉRANT que le service de la gestion des matières résiduelles et économie circulaire est désormais un service à part entière;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer M^{me} Alexandra Gagné à titre de responsable du service de la gestion des matières résiduelles et économie circulaire;

CONSIDÉRANT que le nouvel organigramme comprend une fonction de direction générale adjointe et que cette nouvelle fonction sera assumée par M^e Jessica St-Pierre, au surplus de ses fonctions de directrice des affaires juridiques et greffière;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine
Appuyé par : M^{me} la Conseillère régionale Marie Léveillé

Que le Conseil de la MRC:

- adopte l'organigramme révisé;
- confirme le changement de statut d'emploi des personnes suivantes, en vigueur le 10 septembre 2026:
 - o M. Alexandre Fortin-Patoine à titre de directeur de la gestion du territoire;
 - o M^{me} Alexandra Gagné à titre de responsable du service de la gestion des matières résiduelles et économie circulaire;
 - o M^e Jessica St-Pierre à titre de directrice générale adjointe;
- autorise la direction générale à revoir les contrats de travail, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2026-09-284 **ADOPTION DE LA NOUVELLE GRILLE SALARIALE DU PERSONNEL CADRE**

CONSIDÉRANT que la structure salariale du personnel cadre se devait d'être ajustée afin de répondre aux enjeux quant au positionnement salarial de certains postes;

CONSIDÉRANT que la nouvelle grille salariale comprend maintenant les échelons 8, 9 et 10 aux classes 6 et 7 de l'échelle salariale;

CONSIDÉRANT que l'ajout de ces échelons permet de maintenir une progression cohérente entre les classes salariales, tout en conservant une rémunération maximale suffisamment élevée pour les postes de la classe 6, et ce, sans pour autant entraîner une augmentation disproportionnée de la rémunération du poste de direction générale adjointe (classe 7);

CONSIDÉRANT que l'ajout d'échelons supplémentaires ne signifie pas qu'un employé doit obligatoirement franchir chacun d'eux, et que la décision quant au positionnement d'un employé à l'intérieur de sa classe relève du droit de gestion de la MRC et de sa capacité de payer, notamment parce que les postes visés ne sont pas syndiqués;

CONSIDÉRANT que l'ajustement proposé à la grille salariale assure une structure cohérente, positionne adéquatement les postes non syndiqués en leur garantissant une réelle progression dans l'échelle salariale et maintient une continuité cohérente avec les échelles salariales syndicales en vigueur à la MRC;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Richard Potvin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin

Que le Conseil de la MRC:

- adopte la nouvelle grille salariale telle que présentée, et que cette nouvelle grille entre en vigueur le 10 septembre 2026;
- autorise la direction générale à procéder aux ajustements salariaux requis conformément à cette nouvelle grille;
- mandate la direction générale à communiquer les modalités d'application aux employés concernés et à assurer le suivi de leur mise en œuvre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

- autorise la direction générale à négocier et à signer toute entente ou tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

EXAMEN DE LA CORRESPONDANCE

Les membres font l'examen de la correspondance reçue.

EXAMEN DES INVITATIONS

Les membres font l'examen des invitations reçues.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'étant présente dans l'assistance, aucune question n'est posée.

2026-09-287 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Richard Gauthier
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin

Que la séance soit levée à 19 h 25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

*Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées
comme si elles l’avaient été une à une conformément à l’article 142 du Code
municipal (L.R.Q., c. C-27.1).*

Vincent Deguise
Préfet

M^e Jessica St-Pierre
Directrice des affaires juridiques et greffière